

Groupe de travail Direction

Lundi 17 mai 2021

Membres : DASEN, ADASEN, 3 IEN, 2 représentants du SE-Unsa, 3 représentantes du Snuipp, 1 représente FO, 4 directeurs choisis par l'administration.

1) FORMATION DIRECTEURS 2021/2022

La circulaire issue du BO du 27 août 2020 comprend plusieurs mesures en faveur des directeurs d'école qui ont vocation à se mettre en place jusqu'à la rentrée 2021. Elle comprend notamment la mise en place de deux jours de formation par année scolaire, sur temps scolaire. Cette mesure correspond à l'un des axes de la circulaire : « Accompagner les directeurs d'école et renforcer les échanges entre pairs ».

Pour l'an prochain, l'IA a fait la proposition suivante :

- **Journée 1** : sous forme d'ateliers avec différents thématiques. Chaque directeur sera invité à faire des choix en les classant par priorité. Les intervenants seront des formateurs expérimentés.

Les thématiques proposées aux directrices et directeurs pourront être (liste non exhaustive) : école inclusive, prévention gestion conflits, sécurité, continuité et évaluation, gestion des élèves perturbateurs, aspects juridiques, conduite de réunions, outils numériques, laïcité, santé et bien-être des élèves.

L'IA a proposé de solliciter dès cette fin d'année scolaire tous les directrices et directeurs afin de connaître leurs souhaits de formation et leurs problématiques actuelles pour construire les ateliers au plus près des demandes.

- **Journée 2** : Les directeurs pourront faire le choix de sortir de leur école pour échanger entre pairs (directeur avec problématiques similaires, avec projets communs, ...) ou avec des partenaires de l'école (municipalité, crèche, centre de loisirs, collège, ...). Les directeurs envisageant de devenir chef d'établissement pourront, par exemple, profiter de cette journée pour rencontrer le personnel de direction d'un collège.

Pour les collègues qui le souhaiteraient, cette deuxième journée pourrait être une deuxième journée de formation, sur le modèle de la journée 1.

L'administration ne peut pas garantir que la journée libérée aura forcément lieu sur un jour de classe. Elle pourrait se dérouler durant une journée de décharge de direction pour les collègues déchargés hebdomadairement.

470 collègues directeurs sont concernés dans la Loire.

2) DONNER DU TEMPS AU DIRECTEUR

Le premier des trois axes de la circulaire du BO du 27 août 2020 consiste à vouloir « Donner du temps aux directeurs d'école ».

Les représentants des personnels ont proposé à l'IA-Dasen une réduction des APC pour les directeurs non déchargés afin de leur dégager davantage de temps pour leur direction. Si l'ADASEN n'a pas souhaité apporter de réponses dans l'immédiat, les IEN présents se sont inquiétés de l'absence d'aide pour les élèves en difficultés, surtout dans le cas de classe unique.

Même si la suppression des APC n'est pas une solution parfaite, le SE-Unsa a réaffirmé le souhait d'activer ce levier, rare possibilité d'agir concrètement et rapidement, à l'échelle locale, pour donner du temps au directeur.

L'ADASEN que des titulaires remplaçants seraient envoyés en priorité dans les petites écoles afin de dégager du temps pour les directeurs peu déchargés.

Pour le SE-Unsa, cette priorisation est louable mais dépend bien évidemment de la disponibilité de titulaires remplaçants... Ce qui n'augure pas d'un changement notable pour ces directeurs malheureusement s'il s'agit de la seule proposition locale de la DSDEN 42...

3) SIMPLIFIER ET DONNER DE LA VISIBILITE

Le deuxième axe de la circulaire du BO du 27 août 2020 consiste à vouloir « simplifier et donner de la visibilité aux directeurs d'école ». L'IA propose de mettre en place l'année prochaine une lettre d'informations hebdomadaire. Des échanges ont eu lieu afin de définir ce qui sera intéressant d'y retrouver : liens du BO, tutoriels sur les mises à jour des fonctionnalités d'Onde, circulaires départementales réunies, ...

Les directrices et directeurs présents ont également fait remonter à l'administration les trop nombreux doublons de mail : même mail envoyé par le rectorat, la DSDEN et la circonscription.

Les IEN ont reconnu que divers canaux d'informations reprenaient les mêmes informations (mises à jour du protocole sanitaire par exemple). Néanmoins, concernant les délais de réponses parfois extrêmement courts, les IEN ont indiqué qu'il fallait limiter le stress engendré puisque il n'existait pas d'urgence administrative à avoir hormis, peut-être, dans la gestion crise sanitaire. Une proposition de charte de fonctionnement autour de la messagerie d'école a également été évoquée par l'administration pour améliorer leur gestion de mails: ne pas cliquer systématiquement sur « répondre à tous », cibler davantage les envois,...

Le SE-Unsa a également regretté l'absence de retours de l'administration envers les parents. Après avoir interrogé les familles concernant leur souhait d'une langue étrangère (ELCO ou EILE) ou sur des stages de réussite, les directeurs se voient chaque année indiquer aux familles l'impossibilité de satisfaire la demande positive des parents. Outre la frustration engendrée, un réel manque de sérieux est renvoyé aux familles. Or, chaque année, les mêmes demandes de l'administration et les mêmes réponses négatives reviennent.



4) QUESTIONS DIVERSES

▫ Formation continue des 18h :

Les IEN ont questionné sur la possibilité de consacrer une partie des 18h de formation à des échanges de pratiques entre directeurs, comme évoqué lors de la dernière réunion. L'ADASEN a alors répondu que finalement, il faudra attendre la circulaire de rentrée du Ministre et ses priorités de formation pour savoir s'il sera possible d'intégrer cette possibilité. Pour le SE-Unsa, la réponse signifie que, malheureusement, cette proposition ne verra pas le jour dans le plan de formation 2021/2022 actuellement en cours d'élaboration.

Le SE-Unsa a également demandé l'intégration des réunions de directeurs avec les IEN dans les 18h de formation afin de dégager du temps. L'ADASEN a alors à nouveau mis en avant la circulaire de rentrée à venir du Ministre et l'impossibilité de prendre des décisions avant d'en connaître le contenu...

▫ Formation initiale des nouveaux directeurs :

- Cohorte 2020 2021 : Fortement impactée par la situation sanitaire, les collègues concernés n'ont pu bénéficier jusqu'à présent que de 5 jours de formation sur les 5,5 semaines statutaires. Pour compenser cette perte, ces collègues bénéficieront de 10 jours de formation l'an prochain (1 jour par mois) sur des thématiques différentes.
- Cohorte 2021/2022 : La formation initiale devrait être tenue en termes de volume (5,5 semaines) Néanmoins, les 3 semaines prévues en juin seront reportées. Seules deux jours sont programmés en juin 2021. Le premier stage durera 2 semaines (fin septembre-début octobre). Un second stage aura lieu en janvier (une semaine et demie) et un dernier en mars (1 semaine et demie).

▫ Décharge des directions de 2 et 3 classes :

Le SE-Unsa a regretté que certains directeurs de 2 et 3 classes n'ont plus bénéficié de décharge mensuelle depuis l'automne. Le SE-Unsa souhaite connaître les possibilités de les décharger en

cette fin d'année scolaire. L'ADASEN répond que la situation sanitaire ne permet pas d'assurer ces décharges ces prochaines semaines mais cela sera fait s'il y en a la possibilité. Les Titulaires remplaçants seront mobilisés en priorité sur ces décharges.

Le SE-Unsa conseille aux collègues directrices et directeurs sans décharge hebdomadaire de relancer régulièrement la circonscription afin de bénéficier de ces décharges mensuelles statutaires.

▫ Compte-rendu du Comité des directeurs de la Loire :

L'administration indique qu'un compte-rendu de ces différentes réunions autour de la direction sera effectué et envoyé à tous les directeurs du département.

▫ Prochain groupe de travail : septembre/octobre 2021.